

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFA 76 Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la Direction des Finances et des Achats, en application des dispositions du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la Ville de Paris. – Modalités d'application de l'horaire variable.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DRH 39, en date des 9 et 10 juillet 2001, portant approbation du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la mairie et du département de Paris ;

Vu la délibération DFAE 137-2, en date des 17 et 18 décembre 2001, fixant les modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des finances et des affaires économiques, en application des dispositions du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la mairie et du département de Paris – Modalités d'application de l'horaire variable ;

Vu l'avis émis par le comité technique de la direction des finances et des achats dans sa séance du 27 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de fixer les modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des finances et des achats et notamment les modalités d'application de l'horaire variable ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Dans le cadre de l'application de l'horaire variable pour le travail de bureau, l'amplitude de la journée de travail est ainsi fixée : le début de la journée de travail est fixé à 8h et la fin de la journée de travail à 19h30.

Deux horaires variables sont créés pour les agents de la direction des finances et des achats, l'horaire variable classique pouvant toujours être utilisé. Le choix relève de l'initiative de chaque agent en accord avec son.s.a encadrant.e.

Pour tenir compte des nécessités propres à la direction des finances et des achats et dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, l'amplitude de la journée de travail peut être décalée à la DFA de la manière suivante :

- Le début de la journée de travail est fixé à 8h30 et la fin de la journée de travail est fixée à 20h. Les plages fixes sont fixées de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30.

Pour tenir compte des nécessités propres au service facturier et dans une volonté d'amélioration des conditions de travail, l'amplitude de la journée de travail peut être décalée à la DFA pour les agents de ce service de la manière suivante :

- Le début de la journée travail est fixé à 7h30 et la fin de la journée de travail est fixée à 19h. Les plages fixes sont fixées de 9h à 11h et de 13h30 à 15h30.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO